



Vénissieux, le 09 janvier 2024

CGTMUNICIPAUX@VILLE-VENISSIEUX.FR
15 BIS AV. PIERRE SÉMARD
69200 VENISSIEUX

Des passe-droits existeraient-ils lors des recrutements à la Direction des Écoles et des Bâtiments ?

La CGT s'interroge sur les recrutements à la Direction des Écoles et des Bâtiments. Nous dénonçons également la remise en question des critères d'ancienneté et la très bonne valeur professionnelle acquise de longue date par un nombre d'agents postulants. Ces derniers n'ont pas été retenus sur les deux postes ouverts de surveillants d'écoles logés des Groupes scolaires Anatole France et du Centre.

Autre exemple, le recrutement au cours de l'année 2022 pour le poste de coordinateur de territoire en catégorie B (cadre d'emploi rédacteur ou animateur) qui n'a jamais été publié officiellement !

Il semble y avoir une volonté de remettre en question tous les acquis basés sur l'ancienneté, notamment lors des mouvements internes annuels des personnels de la DEB : ATSEM, ADE, agents d'entretien, surveillants des écoles.

Malgré plusieurs alertes au préalable de la CGT auprès des représentants de la collectivité, auprès de la Direction Générale et auprès de la DEB, il apparaît clairement que les dés étaient jetés bien avant ces recrutements...

Toutes ces nouvelles pratiques génèrent une crainte pour la section syndicale. Une demande de rencontre avec Madame le Maire concernant notamment le recrutement des deux postes de surveillants logés a été faite, et elle reste sans réponse.

La section syndicale des écoles